

Organisation de visite à l'EHPAD MAISON SAINT MICHEL (contexte de Covid 19)  
**Engagement du visiteur**

L'EHPAD MAISON SAINT MICHEL s'organise pour permettre aux Résidents de maintenir les liens sociaux avec leurs familles, dans le respect des directives ministérielles<sup>1</sup>.

Dans le contexte particulier du Covid-19, cette visite devra se faire dans un cadre strict fixé par la Charte du visiteur et par le présent engagement dont nous vous invitons à prendre connaissance et à respecter scrupuleusement pour le bien de tous.

Le risque de contamination reste majeur. Des conditions matérielles strictes sont mises en œuvre pour assurer votre visite. Pour autant, nous attirons votre attention sur le fait que l'organisation déployée, les moyens mobilisés et les protocoles d'accompagnement inédits mis en place au sein de l'Etablissement ne sauraient, malheureusement, pas garantir à eux seules la protection totale et absolue des visiteurs et des résidents face à ce virus.

Ces conditions matérielles de la visite sont organisées comme suit :

1. Les visiteurs ne présentent pas de symptômes évocateurs du COVID 19 ;
2. Les objets et denrées non périssables ramenés par le visiteur seront dès l'entrée remis au Corona Stopper pour être conservés 24 heures (afin de limiter les risques de transmission du virus par le contact avec les objets). Ils ne peuvent être transmis de mains à mains aux résidents;
3. Respect des mesures barrières;
4. La distanciation sociale doit être respectée à l'exception des situations nécessitant l'aide à la marche ou l'aide au repas ;
5. Port des équipements de protection individuelle, notamment un masque chirurgical « bien porté » et qui ne peut être retiré ou abaissé sous aucun prétexte;
6. Friction des mains à la solution hydroalcoolique avant, pendant et après la visite;
7. Durée maximum conseillée : 1h. 2 personnes majeures maximum

Je soussigné(e), .....

- Déclare ne pas présenter de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, signes ORL, signes digestifs, perte du goût ou de l'odorat, etc...) dans les 15 jours précédant la visite et ne pas avoir de température supérieure à 37,7° ;
- Déclare sur l'honneur ne pas avoir pris dans les 12h un traitement antipyrétique (paracétamol, aspirine, etc.) ;
- M'engage à informer la Direction d'établissement, dans les 14 jours qui suivent ma visite, si je venais à présenter des symptômes évocateurs du COVID-19 ;
- M'engage à « bien porter » les équipements de protection individuelle (EPI) dont le masque « chirurgical », et à respecter les mesures barrières mises en place;
- M'assure que le résident porte également le masque (fourni par l'établissement) en ma présence ;
- M'engage à prendre rendez-vous minimum 1 jour à l'avance et à respecter les horaires de visite (13h30 à 18h30)
- M'engage à ne transmettre ni denrées, ni objets directement au résident ;
- M'engage à respecter l'ensemble des dispositions du présent Protocole et déclare être parfaitement informé qu'en cas de transgression des règles de sécurité et des gestes barrières mes visites seront suspendues ;

Fait à la Maison Saint Michel le ...../...../ 2020 à ..... h ....., lors de ma visite.

**Signature** (mention « Lu et approuvé. Par ma signature, je m'engage à respecter les dispositions du présent protocole lors de ma visite dans l'Etablissement »)

<sup>1</sup> Ministère des Solidarités et de la Santé, « Protocole relatif aux consignes applicables sur le confinement dans les ESSMS et unités de soins de longue durée », 20 avril 2020, 9 p.